

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20180628_1 du 28 juin 2018

Direction des Finances

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin , à 19 h 05.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 21 juin 2018, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles LAVACHE, l'Adjoint.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Georges TRANCHARD.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 7

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Gilles LAVACHE - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marianne CARIOU pouvoir à Christine CHALAND

Françoise POCHON pouvoir à Gilles LAVACHE

Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à David GUILLEMAN

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Danielle KESSLER

Frédéric HYVERNAT pouvoir à Blandine BOUNIOL

Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

François PERROT pouvoir à Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) :

Clotilde POUZERGUE

Objet : Budget Général - Gestion 2017 - Approbation du Compte Administratif

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 18/06/2018

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Les résultats du compte administratif 2017 sont les suivants :

Réalisations de l'exercice

Exécution du budget	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	26 755 099,33 €	26 875 862,48 €	120 763,15 €
Section d'investissement	6 663 845,07 €	7 476 768,65 €	812 923,58 €

Reports de l'exercice précédent

Résultat de la section de fonctionnement		283 943,85 €	283 943,85 €
Résultat de la section d'investissement		221 256,10 €	221 256,10 €

Restes à réaliser à reporter en 2018

Section d'investissement	997 546,40 €	27 920,00 €	-969 626,40 €
--------------------------	--------------	-------------	---------------

Résultat cumulé

	Résultats antérieurs	Résultat exercice	CUMUL
Section de fonctionnement	283 943,85 €	120 763,15 €	404 707,00 €
Section d'investissement	221 256,10 €	812 923,58 €	1 034 179,68 €

Je vous propose d'approuver les résultats de la gestion 2017 tels que présentés ci-avant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - François PERROT - Bertrand MANTELET

Après que le Maire s'est retiré,

APPROUVE les résultats du compte administratif 2017.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le : / /

Affichage :

du / / au / /

Le Maire,

Clotilde POUZERGUE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Clotilde POUZERGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).